

COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2023

## **Loup et pastoralisme sur le massif du Pibeste/Aoulhet : le rôle et les missions du SIVU**

### **Un contexte nouveau que le SIVU ne peut ignorer**

La présence désormais avérée du loup gris sur le massif du Pibeste/Aoulhet pose une problématique nouvelle qui est celle de la cohabitation entre ce prédateur et les élevages d'ovins, de caprins, de bovins et d'équins présents sur ce site naturel.

Notre syndicat intercommunal, en sa qualité de gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale et du site Natura 2000 Granquet-Pibeste-Soum d'Ech, est nécessairement interpellée par cette problématique qui le conduit à s'interroger sur son rôle et ses missions à ce titre.

C'est ce qu'il a déjà fait lorsque, confronté à des attaques de troupeaux sur le massif au cours des années 2021 et 2022, vous avez décidé de mettre immédiatement en œuvre deux mesures :

- L'accompagnement sur site des éleveurs victimes d'attaques (recherche des brebis mortes ou égarées, liaisons avec l'OFB, aide au regroupement des troupeaux...)
- L'achat et l'installation d'une vingtaine de pièges photos qui ont permis de confirmer la présence du loup sur le massif (la 1<sup>ère</sup> photo d'un loup sur le Pibeste date du 7 novembre 2022 et a été diffusée comme prévu, une courte vidéo du 5 janvier dernier confirme la présence du loup).

Faut-il maintenant qu'il aille plus loin en intégrant dans le prochain plan de gestion des mesures et actions qu'il pourrait mettre en œuvre ou auxquelles il est en mesure d'apporter sa contribution ?

Faut-il au contraire qu'il adopte l'attitude d'un simple observateur laissant aux éleveurs, aux organisations professionnelles et à l'Etat le soin d'organiser la cohabitation entre les troupeaux et le loup sur le massif ?

Je sais que sur cette alternative les avis sont partagés. Et c'est pour cette raison que j'ai pris l'initiative d'écrire mon analyse de la situation laquelle me conduit à opter pour un SIVU acteur et non pas simplement observateur.

### **Pourquoi un SIVU acteur ?**

Parce que nous sommes les élus d'un syndicat intercommunal qui est chargé, par la région Occitanie et par l'Etat, de préserver une diversité de milieux parmi lesquels les 2000 hectares de pelouses et de landes qui sont le résultat de l'action de l'homme et d'une activité pastorale ancrée, depuis plusieurs siècles, dans l'histoire et la culture de nos communes et de leurs habitants.

Parce que le plan de gestion 2016-2020 (voir page 122) mentionne que les milieux ouverts constituent un patrimoine à la fois paysager (biodiversité spécifique à ces milieux) et culturel (équipements pastoraux, chemins, toponymie...) dont la gestion incombe au SIVU.

Parce que la préservation de ce patrimoine passe par celle de l'activité pastorale que la présence du loup va nécessairement perturber au point de pouvoir la compromettre si des mesures d'accompagnement des éleveurs et de protection des troupeaux ne sont pas prises.

### **Quel objectif pouvons-nous alors nous fixer et inclure dans le futur plan de gestion ?**

C'est un objectif qui doit découler des enjeux décrits ci-dessus et prendre en compte la vérité de deux faits que la réalité de nos opinions ne saurait contredire :

- le loup est un animal sauvage protégé au niveau international par la convention de Berne de 1979 et au niveau national à travers la transposition de la directive européenne habitat faune flore de 1992 ;
- le loup est un prédateur qui attaque les troupeaux et contraint les éleveurs à adapter leurs pratiques professionnelles, à investir dans des moyens de protection ou... à abandonner les estives .

Il résulte naturellement de la combinaison de ces deux composantes que l'objectif du SIVU doit être de :

**Contribuer à la préservation de l'activité pastorale sur le massif en tenant compte de la présence du loup.**

C'est l'objectif que je vous propose de retenir et à partir duquel nous allons pouvoir définir notre place, notre rôle et la valeur ajoutée que nous serons en mesure d'apporter.

### **Comment procéder et que pouvons-nous apporter ?**

Il faut d'abord rappeler que c'est l'Etat qui, dans le « plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage (PNA) » définit les moyens permettant de concilier les activités d'élevage et la présence du loup dans les territoires.

C'est un préfet coordonnateur (le préfet de la région Auvergne-Rhône Alpes), en lien étroit avec les préfets de département, qui est chargé de « veiller à la bonne exécution du plan, à la rapidité et à la souplesse des décisions pour sa mise en œuvre, et à son adaptation aux évolutions de la situation, dans le cadre des engagements de la France » (voir communiqué de presse du préfet de région du 17 décembre 2017).

La protection des troupeaux contre les prédateurs du loup est donc d'abord une compétence de l'Etat, une compétence qu'il exerce, en élaborant le plan d'actions, en édictant des règles et des recommandations, en menant des études et des suivis, en accordant des aides financières, en versant des indemnités, en organisant des formations, en menant des expérimentations sur des mesures innovantes, en contrôlant l'efficacité des dispositifs ou en expertisant les animaux prédatés...

Si l'Etat est le pilote du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage et qu'à ce titre il dirige ou finance un certain nombre d'actions, il n'est que très marginalement un appui de terrain aux côtés des éleveurs auxquels il délègue la définition et la mise en œuvre des mesures de protection adaptées à chacun d'eux.

Et pour accompagner les éleveurs dans l'exercice, parfois complexe et chronophage, de ces activités et charges nouvelles, le SIVU (aux côtés du GIP-CRPG, des gestionnaires d'estives et des communes) peut apporter aux quelques 20 éleveurs ovins qui fréquentent les estives du Pibeste/Aoulhet, ses moyens d'ingénierie et un appui de terrain.

C'est donc à un travail collaboratif qui pourrait être piloté par le représentant de l'Etat que nous apporterions notre contribution.

Quelques exemples concrets des moyens et ressources que le SIVU peut apporter :

Participer au suivi de la présence et du comportement du loup sur le massif : appareils photos, prélèvements de fèces et de poils, cartographie des observations et des prédateurs, suivi des études sur l'éthologie du loup...

Participer au suivi des troupeaux : pose de colliers GPS, typologie des paysages pour détermination des zones plus favorables à la prédation, cartographie des fréquentations et déplacements des animaux...

Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des mesures de protection : création d'un outil collaboratif pour restitution et partage des observations de terrain, participation aux surveillances nocturnes, achat et mise à disposition de lunettes thermiques, assistance technique et opérationnelle pour la pose de clôtures de protection, assistance technique et financières des communes ou gestionnaires d'estives pour l'installation de cabanes d'hébergement de gardiens, réaliser des études de vulnérabilité, suivre les expérimentations de mesures innovantes, suivre et faire connaître le bilan de l'observatoire de l'efficacité des mesures de protection des troupeaux mis en place par l'Etat...

Contribuer à l'accompagnement des éleveurs victimes de prédatons : aide au regroupement des troupeaux et à la recherche des animaux dispersés, blessés ou tués, cartographie des prédatons, rédaction de constats et relevés photographiques, suivi des demandes d'indemnisations et des décisions...

### **Résumé conclusif**

Conserver les milieux ouverts du massif du Pibeste/Aoulhet en contribuant au maintien de l'activité pastorale malgré la présence du loup doit être une mission ordinaire du SIVU comme le sont notamment : la conservation de la forêt malgré les coupes de bois, la conservation des falaises malgré les pratiques de l'escalade, la préservation des grottes et milieux cavernicoles malgré les activités de spéléologie, la préservation des forêts et des milieux ouverts malgré les pratiques de VTT ou de randonnées...

Le prochain plan de gestion de la RNR et du site Natura 2000 doit l'affirmer et définir un plan d'actions qui permettra d'y affecter des moyens et des ressources.

Réduire les prédatons du loup sur les troupeaux, à défaut de pouvoir les supprimer, est une condition nécessaire à la préservation des pratiques pastorales. Outre le plan national d'actions de l'Etat évoqué ci-dessus il sera nécessaire d'effectuer un travail de terrain aux côtés des éleveurs et des gardiens de troupeaux. Je propose que les personnels de la RNR participent à ce travail et que les profils et missions des services civiques du SIVU soient élargis vers ces activités de terrain aux côtés des éleveurs et gardiens de troupeaux.

Organiser un travail collaboratif entre l'Etat, les éleveurs, les gestionnaires d'estives, les communes, le GIP CRPGE et le SIVU permettra d'ajouter des compétences et de créer un climat de confiance pour amplifier l'efficacité des mesures et des actions. Un comité de pilotage présidé par le sous-préfet d'arrondissement pourrait être une mesure d'organisation et de suivi de ce travail collaboratif.

**Telles sont les orientations que je vous propose d'adopter et d'inscrire dans le prochain plan de gestion qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée régionale pour la réserve naturelle régionale et au préfet du département pour le site Natura 2000 Granquet-Pibeste-Soum d'Ech.**



SIVU  
Massif Pibeste-Aoulhet

Maison de la réserve  
2Bis Av du Lavedan  
65400 Agos-Vidalos

Téléphone :  
05 62 97 14 55

N°SIRET :  
25650150300021

[www.rnr-pibeste-aoulhet.com](http://www.rnr-pibeste-aoulhet.com)

Le président  
Jean-Pierre HOURCADE